

# Commune d'HABARCQ

## *Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 25 avril 2016*

Absents : Muriel MOMEUX et Valérie FRUMERY, excusées.

Pouvoirs : Muriel MOMEUX donne pouvoir à Olivier GALLET et Valérie FRUMERY donne pouvoir à Sébastien BEUGIN.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON, maire. Il procède à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que la condition de quorum est remplie.

### **COMPTE DE GESTION 2015, COMPTE ADMINISTRATIF 2015, AFFECTATION DU RESULTAT.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Danièle LALIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par M. Nicolas CAPRON après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conformes aux écritures de la comptabilité administrative.

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		195 267.91 €	39 102.91 €	0.00 €	39 102.91 €	195 267.91 €
Part affectée à investiss		46 102.91 €				46 102.91 €
Opérations de l'exercice	326 032.02 €	405 660.58 €	128 841.29 €	83 977.25 €	454 873.31 €	489 637.83 €
Totaux	326 032.02 €	554 825.58 €	167 944.20 €	83 977.25 €	493 976.22 €	638 802.83 €
Résultat de clôture		228 793.56 €	83 966.95 €			144 826.61 €
Besoin de financement			83 966.95 €		au compte 001 (déficit d'investissement reporté)	
Excédent de financement					au compte 001 (excédent d'investissement reporté)	
Restes à réaliser DEPENSES			12 900,00 €			
Restes à réaliser RECETTES			5 000,00 €			
Besoin total de financement			91 866.95 €			
Excédent total de financement						

Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

91 866.95 €

au compte 1068

t

136 926.61€

au compte 002

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 (13 voix pour, 1 abstention), approuve le compte de gestion (14 voix pour, 1 abstention) et décide d'affecter le résultat comme ci-dessus.

## TAUX D'IMPOSITION 2016

Le Conseil Municipal, unanime, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et retient les taux suivants pour l'année 2016 :

Taux de TAXE D'HABITATION	: 19.31 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	: 9.77 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	: 36.18 %

## BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire demande à Yann CANDELIER, secrétaire de mairie de présenter au Conseil Municipal le budget primitif pour 2016 qui se résume comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<i>RECETTES</i>	<b>Recettes réelles</b> <b>400 416.00 €</b> <b>Résultat reporté 2015</b> <b>136 926.11 €</b> Total 537 342.61 €	Recettes réelles 13 657.00 € <b>Résultat reporté 2015</b> <b>91 866.95 €</b>  <b>Virement du fonctionnement</b> <b>124 041.61 €</b>  Total 229 565.56 €	<b>766 908.17 €</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>Dépenses réelles</b> <b>413 301.00 €</b>  <b>Virement à l'investissement</b> <b>124 041.61 €</b>  Total 537 342.61 €	<b>Dépenses réelles</b> <b>145 598.61 €</b>  <b>Résultat reporté 2015</b> <b>83 966.95 €</b>  Total 229 565.56 €	<b>766 908.17 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, approuve le budget primitif 2016.

## **VENTE DE LA LICENCE IV**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Comité des Fêtes de la Commune de WARLUZEL a fait une proposition pour acquérir la licence IV de la commune pour la somme de 3000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (8 voix pour et 7 abstentions) décide de ne pas vendre la licence IV pour l'instant et préfère la garder pour un éventuel projet sur la commune d'HABARCQ.

---

## **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES VALLEES DU GY ET DE LA SCARPE**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la modification des statuts du Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe suite à l'adhésion de dix nouvelles communes au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et demande de bien vouloir approuver ces modifications.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime approuve la modification des statuts du Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe.

---

## **INFORMATION COMPTEUR EDF « LINKY »**

Un débat s'est ouvert sur les nouveaux compteurs EDF « LINKY » qui seront installés prochainement chez tous les abonnés.

Monsieur le Maire présente une information d'EDF au sujet de ces compteurs et informe le conseil municipal qu'il n'a pas d'avis à ce sujet et que la compétence énergie appartient à la Fédération Départementale d'Energie et non pas à la commune.

Le Conseil Municipal décide d'apporter de l'information aux habitants d'Habarcq par le biais du site internet de la commune et de la gazette municipale. Une réunion publique pourrait même être organisée si nécessaire.

---

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22H30